## L'enfer

#### L'existence et l'éternité de l'enfer sont de foi

Il est monté au ciel et il viendra de nouveau, en gloire cette fois, pour juger les vivants et les morts : chacun selon ses mérites – ceux qui ont répondu à l'amour et à la pitié de Dieu allant à la vie éternelle, ceux qui les ont refusés jusqu'au bout allant au feu qui ne s'éteint pas <sup>1</sup>.

Les affirmations de Notre-Seigneur dans les évangiles <sup>2</sup>, celles des apôtres dans les épîtres (cf. 2 Th 1, 8-9 ; Jude 11-13 ; 2 P 2, 17) et dans l'apocalypse (cf. Ap 14, 9-11 et 21, 8), les enseignements des Pères de l'Église <sup>3</sup>, les témoignages de la liturgie, la doctrine du magistère de l'Église – des premiers symboles à l'époque contemporaine <sup>4</sup>, autant de voix qui nous disent : il existe dans l'au-delà un juste châtiment pour ceux qui meurent en état de péché mortel.

L'enseignement de l'Église affirme l'existence de l'enfer et son éternité. Les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel descendent immédiatement après la mort dans les enfers, où elles souffrent les peines de l'enfer [le feu éternel et le dam] <sup>5</sup>.

La raison, interdite au premier abord par la révélation de ce mystère immense, devine, en le scrutant dans la foi, que, d'une part, il dévoile la grandeur même de l'homme (nous y reviendrons), et que, d'autre part, il est « convenable » à la sagesse de Dieu, à sa justice et à son honneur :

- à la sagesse de Dieu : il est d'un sage législateur de munir sa loi de sanctions, de récompenses et de peines. Comme Dieu ne punit pas toujours les transgresseurs de sa loi en cette vie, il faut qu'il le fasse en l'autre ;
- à la justice et à la sainteté de Dieu : il ne peut se comporter de la même façon à l'égard de la vertu et du vice, de l'honneur qui lui est rendu par le juste et de l'injure qu'il reçoit du pécheur ;
- à l'honneur de Dieu : il faut que, violé par les pécheurs autant qu'il est en eux, il triomphe un jour en ces mêmes pécheurs. On remarque d'ailleurs, dans les diverses cultures et les diverses époques, un certain consensus des croyances humaines sur ce point. Il peut être interprété comme un vestige de la révélation primitive, ou comme l'expression de la raison naturelle promulguant cette peine conjointement à la loi naturelle elle-même.

<sup>2</sup> Cf. entre autres, Mt 5, 22-30, 10, 28, 13, 36-42 et 47-50, 18, 6-9, 25, 41-46; Mc, 9, 42-49, Lc 12, 4-5; Jn 5, 29.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bx Paul VI, Solennelle profession de foi, n° 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. saint Irénée, Adversus Hæreses, 1. 4, c. 28, n. 2; saint Hyppolyte, Adversus Græcos, 3; saint Éphrem, Sermo de fine et admonitione; saint Augustin, De fide et operibus, c. 15, n. 25, De Civitate Dei, 1. 21, c. 23, Ad Orosium contra Priscillianistas et Origenistas, c. 6, n. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. Vatican II, Lumen gentium, n°48; CEC, nn° 1033-1037; Benoît XVI, encyclique Spe salvi, nn° 43-45.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CEC, n° 1035.

Comment expliquer l'éternité de l'enfer ? L'éternité de la peine est la sanction, pleinement efficace, de la loi naturelle <sup>6</sup>. Mais ce caractère éternel n'est pas imposé par Dieu, comme de l'extérieur, pour terrifier les hommes portés au mal. Il vient essentiellement de la nature même du péché mortel. Sa gravité comporte une certaine infinité, à cause de la dignité infinie de Celui qui est offensé. Ne requiert-il pas, selon la sagesse divine, pour son pardon, la mort d'un Homme-Dieu <sup>7</sup> ? Et ce péché comporte un choix délibéré et de soi définitif. La volonté du damné se bloque volontairement dans un « état d'auto-exclusion définitive de la communion avec Dieu » :

Mourir en péché mortel sans s'en être repenti et sans accueillir l'amour miséricordieux de Dieu, signifie demeurer séparé de Lui pour toujours par notre propre choix libre. Et c'est cet état d'auto-exclusion définitive de la communion avec Dieu et avec les bienheureux qu'on désigne par le mot « enfer » <sup>8</sup>.

Sainte Catherine de Sienne explique de façon parlante :

Aussi je veux que tu saches ce qui arrive à l'instant de la mort à ceux qui, pendant leur vie, se sont mis sous la seigneurie du démon – non par contrainte, car ils ne peuvent y être forcés, comme je te l'ai dit, mais volontairement, ils se sont mis entre ses mains. Quand donc ils arrivent, sous cette seigneurie perverse, aux approches de la mort, ceux-là n'attendent pas un autre jugement; mais eux-mêmes sont leur juge avec leur propre conscience, et c'est en désespérés qu'ils se précipitent dans l'éternelle damnation. Ils se cramponnent à l'enfer par la haine, en cette approche de leur mort, et avant même de le posséder, eux-mêmes choisissent l'enfer pour leur part, avec leurs seigneurs démons. [...] Ils voient avec désespoir le lieu qui leur est destiné et l'embrassent par la haine, comme je te l'ai dit <sup>9</sup>.

Les théories de certains qui se disent « miséricordieux », et de tous ceux qui affirment une conversion des démons et des damnés (appelée apocatastase) sont contraires à l'Écriture et elles ont été condamnées par l'Église <sup>10</sup>. Quant à la doctrine d'un « enfer vide », aujourd'hui fort répandue, elle ne trouve aucun appui dans la tradition. On peut même affirmer qu'elle vide le dogme de sa substance <sup>11</sup>.

### La peine du sens

Le péché mortel comporte : un **détournement de Dieu**, puni par la peine du dam ; et un attachement *désordonné* aux choses créées comme à une fin ultime, que les théologiens

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Henri-Dominique Lacordaire, 72<sup>e</sup> Conférence de Notre-Dame, 1851, *De la sanction du gouvernement divin*: « Si le méchant [après un « enfer temporaire »] y a droit [au ciel] comme le juste, vainement vous lui parlerez des sombres passages qui l'y conduiront : il saura que l'éternelle béatitude lui appartient, que Dieu lui-même n'a pas le pouvoir de la lui ravir [...]. La conclusion lui est assurée, une conclusion dont mille siècles ne retrancheront pas un jour : que lui importe le reste ? »

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. saint Thomas, ST, III, q. 1, a. 2, ad 2.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> CEC, n° 1033.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sainte Catherine de Sienne, *Le Dialogue*, ch. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cf. *DS*, n° 411.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cette théorie a été soutenue notamment par Hans Urs von Balthasar. Cf. la thèse de Christophe Kruijen, *Peuton espérer un salut universel? Étude critique d'une opinion théologique contemporaine concernant la damnation*, Parole et Silence, 2017, présentée dans *Sedes Sapientiæ*, décembre 2017, n° 142, pp. 75-87. Ce livre a reçu le « Prix Lubac » et mérite de devenir l'ouvrage de référence sur la question.

appellent la **conversion à la créature**, punie par la peine du sens. Cette peine, à l'image des créatures, est variée.

Comme toute créature sera pour les bienheureux une cause de joie, parce qu'elle aura été pour eux une aide pour exercer l'amour de Dieu et du prochain, ainsi elle sera pour les damnés une cause de tourment, en tant qu'elle aura été l'instrument de leurs fautes contre Dieu et le prochain. « Le Seigneur armera la création pour repousser ses ennemis [...] De sa colère inexorable il fera une épée tranchante, et l'univers ira au combat avec lui contre les insensés » (Sg 5, 17-20). Cette peine multiforme, proportionnée à la nature et à la gravité des fautes commises, comporte la société des démons et des autres damnés, l'horreur du lieu, et, après la résurrection, la douleur dans tous les sens.

La principale de ces peines est celle du feu. Selon la doctrine traditionnelle des Pères, c'est une peine positive et extrinsèque, non purement métaphorique. Ce « feu » est une réalité distincte de la douleur dont il est la cause. L'âme damnée, avant la résurrection, se trouve comme liée, ligotée à un élément inférieur qui lui impose son lieu et qu'elle appréhende comme lui étant nocif <sup>12</sup>. « Je suis cruellement torturé dans cette flamme », dit le mauvais riche à Abraham (Lc 16, 23). Après le jugement dernier, les peines des damnés s'accroissent par la douleur directement sensitive. Saint Cyrille de Jérusalem écrit :

Nous ressusciterons donc ; tous nous aurons des corps éternels, mais tous nos corps ne seront pas semblables. Si l'un est juste, il reçoit un corps céleste pour lui permettre de tenir dignement compagnie aux anges. Si tel autre est pécheur, il reçoit un corps éternel capable de supporter le châtiment sans être jamais consumé par le feu éternel <sup>13</sup>.

Il est juste que le corps, instrument du péché, soit aussi associé à la peine. Voici un passage de la terrible vision de l'enfer qu'eut sainte Thérèse d'Avila :

L'entrée me parut semblable à une ruelle très longue et très étroite, ou encore à un four extrêmement bas, obscur et resserré. Le fond était comme une eau fangeuse, très sale, infecte et remplie de reptiles venimeux. À l'extrémité se trouvait une cavité creusée dans une muraille en forme d'alcôve où je me vis placée très à l'étroit. Tout cela était délicieux à la vue, en comparaison de ce que je sentis alors ; car je suis loin d'en avoir fait une description suffisante. Quant à la souffrance que j'endurais dans ce réduit, il me semble impossible d'en donner la moindre idée ; on ne saurait jamais la comprendre. Je sentis dans mon âme un feu dont je suis impuissante à décrire la nature, tandis que mon corps passait par des tourments intolérables. [...] De plus, je voyais que ce tourment devait être sans fin et sans relâche. [...] Dans ce lieu si infect d'où le moindre espoir de consolation est à jamais banni, il est impossible de s'asseoir ou de se coucher, l'espace manque, j'y étais enfermée comme dans un trou pratiqué dans la muraille. Les parois elles-mêmes, objet d'horreur pour la vue, vous accablent de tout leur poids. Là tout vous étouffe ; il n'y a point de lumière, mais les ténèbres

<sup>13</sup> Saint Cyrille de Jérusalem, *Les catéchèses baptismales et mystagogiques*, catéchèse 18, n° 19, « Les pères dans la foi », Migne, Paris, 1993, p. 308.

3

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *4 Sent.*, d. 44, q. 3, a. 3, qle 3. Lucie de Fatima parle ainsi des âmes des damnés dans la vison de l'enfer : « Soulevés en l'air par les flammes, ils s'élevaient au-dessus d'elles en même temps que des nuages de fumée, puis ils retombaient de tous les côtés comme les étincelles dans les grands incendies, *sans poids ni équilibre*, au milieu de grands cris et de hurlements de douleur et de désespoir qui faisaient frémir et trembler d'épouvante ».

les plus épaisses. Et cependant, chose que je ne saurais comprendre, malgré ce manque de lumière, on aperçoit tout ce qui peut être un tourment pour la vue <sup>14</sup>.

### La peine du dam

C'est la peine principale de l'enfer : elle correspond au fait que, pour choisir comme fin ultime quelque chose de créé, l'âme s'est détournée de Dieu. L'homme en effet ne peut trouver qu'en Dieu le bonheur infini auquel il aspire, alors que le damné a persévéré dans le choix d'un bien fini, contre l'ordre de la sagesse divine. « La peine principale de l'enfer consiste en la séparation éternelle d'avec Dieu en qui seul l'homme peut avoir la vie et le bonheur pour lesquels il a été créé et auxquels il aspire » <sup>15</sup>.

Il veut le bonheur, sans limites, mais il hait la loi de Dieu qui lui en montre le chemin. Il s'est *dérobé* à l'amour de Dieu, Dieu s'est donc *retiré* de lui lors de son péché mortel, et le damné se rend compte désormais de cette perte infinie et définitive. Saint Jean Chrysostome évoque ainsi le caractère redoutable de cette peine :

Quand vous mettriez mille géhennes ensemble, ce ne serait encore rien, en comparaison de la perte de la gloire bienheureuse, du fait d'être haï du Christ et d'entendre de lui : « Je ne vous connais pas »  $^{16}$ .

Il faut se garder de concevoir la damnation « comme une espèce de vengeance, infligée par Dieu de l'extérieur, mais comme découlant de la nature même du péché » <sup>17</sup>. Tâchons d'en dégager quelques aspects.

**C'est d'abord une solitude**, une incapacité radicale d'aimer, un isolement infini. Dans une de ses communications à sainte Catherine de Sienne, Dieu affirme que « l'âme ne peut vivre sans amour, il lui faut toujours quelque chose à aimer, car c'est d'amour qu'elle est faite, et c'est par amour que je la créai » <sup>18</sup>. Quel malheur donc que l'impuissance d'aimer! Georges Bernanos a mis à ce sujet des paroles bouleversantes dans la bouche d'un vieux curé de campagne :

L'enfer, c'est de ne plus aimer. [...] L'erreur commune à tous est d'attribuer à ces créatures abandonnées quelque chose encore de nous, de notre perpétuelle mobilité, alors qu'elles sont hors du temps, hors du mouvement, fixées pour toujours. Hélas !, si Dieu nous menait par la main vers une de ces choses douloureuses, eût-elle été jadis l'ami le plus cher, quel langage lui parlerions-nous ? [...] Partager son sort !... Le malheur, l'inconcevable malheur de ces pierres embrasées qui furent des hommes, c'est qu'elles n'ont plus rien à partager <sup>19</sup>.

<sup>16</sup> Saint Jean Chrysostome, *Homélies sur l'Évangile de saint Matthieu*, homélie 23, n. 8, *ŒC*, t. 11, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sainte Thérèse d'Avila, *Vie*, ch. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> CEC, n° 1035.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> CEC, n° 1472 : « Le péché grave nous prive de la communion avec Dieu, et par là il nous rend incapables de la vie éternelle, dont la privation s'appelle la "peine éternelle" du péché. D'autre part, tout péché, même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de purification, soit ici-bas, soit après la mort, dans l'état qu'on appelle purgatoire. Cette purification libère de ce qu'on appelle la "peine temporelle" du péché. Ces deux peines ne doivent pas être conçues comme une espèce de vengeance, infligée par Dieu de l'extérieur, mais

bien comme découlant de la nature même du péché ». 

18 Sainte Catherine de Sienne, *Le Dialogue*, ch. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> G. Bernanos, Journal d'un curé de campagne.

Le dam, c'est aussi un déchirement intérieur entre le vœu profond du bonheur et la haine de la loi d'humilité par laquelle on va à Dieu. Saint Bernard de Clairvaux écrit :

Connais-tu peine plus sévère que cet éternel désir toujours déçu ? [...] Oui !, ce qu'elle désire, elle le désirera éternellement ; ce qu'elle refuse, il faudra, éternellement aussi, qu'elle le supporte. Et ce n'est là que justice : il faut que ne puisse jamais rien obtenir de ce qu'il veut celui qui ne s'est jamais soucié en rien de ce qu'il doit <sup>20</sup>.

C'est enfin **un endurcissement éternel dans le refus**, bien expliqué par le dominicain Marie-Dominique Molinié :

Parce que nous sommes libres, nous voulons être libres... et, parce que nous voulons être libres, nous voulons aussi que nos décisions soient éternelles. Si nous sommes libres pour un certain temps seulement, si au bout de ce temps nous devons entrer infailliblement dans le bien, alors notre liberté est une comédie : et cette comédie, notre liberté elle-même n'en veut pas <sup>21</sup>.

Le châtiment, mesuré par la sage justice de Dieu, est proportionné à la gravité des fautes et à la grandeur des grâces repoussées. Il est marqué par le désespoir absolu de la fin définitivement manquée. Le grand poète Dante Alighieri l'a inscrit en des termes poignants au frontispice de son Enfer :

Par moi l'on va dans la cité dolente

Par moi l'on va dans l'éternelle douleur,

Par moi l'on va chez la race perdue [...]

Vous qui entrez, laissez toute espérance <sup>22</sup>.

# Faut-il parler de l'enfer ?

La réponse est positive. D'abord, parce que l'existence de l'enfer est **une vérité qui appartient au dépôt de la foi**. « Malheur à moi, si je n'annonce pas l'évangile! » (1 Co 9, 16).

La prédication des premières vérités de la foi et des fins dernières, non seulement n'a rien perdu en nos jours de son opportunité, mais elle est même devenue plus que jamais nécessaire et urgente. Même la prédication sur l'enfer. Sans doute, il faut traiter ce sujet avec dignité et sagesse. Mais, quant à la substance de cette vérité, l'Église a devant Dieu et devant les hommes le devoir sacré de l'annoncer, de l'enseigner, sans aucune atténuation, telle que le Christ l'a révélée <sup>23</sup>.

Ensuite, parce que cette vérité dévoile **la grandeur et la responsabilité de l'homme**, dont la liberté a le pouvoir d'engager l'éternité même.

« Les affirmations de la Sainte Écriture et les enseignements de l'Église au sujet de l'enfer sont un *appel à la responsabilité* avec laquelle l'homme doit user de sa liberté en vue de son destin éternel » <sup>24</sup>.

5

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Saint Bernard, *De la considération*, 1. 5, n° 25, Paris, Le Cerf, 1986 (traduction Pierre Dalloz), p. 141.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> M.-D. Molinié, o. p., Adoration ou désespoir, C. L. D., 1980, p. 113.

Dante, *La Divine Comédie*, L'Enfer, chant III, v.1-3 et 7; traduction J. Berthier, o. p., Fribourg (Suisse), Fragnières Frères, 1924.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Pie XII, Allocution aux curés et prédicateurs de Carême de Rome, 23 mars 1949.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> CEC, n°1036.; cf. Encyclique Veritatis splendor, n° 70.

Dieu exerce un souverain respect à l'égard de l'être qu'il a créé à son image, pour l'amour, et qui choisit de « se nourrir de la joie du refus », selon l'expression saisissante du cardinal Journet. Elle veut le bonheur, mais elle ne veut pas le recevoir, elle veut le tenir d'elle-même <sup>25</sup>. On comprend que Dante dise que l'enfer a été créé par l'Amour, car il est l'amour éternellement refusé :

La justice mut mon ouvrier suprême,

La divine Puissance me fit,

Avec la souveraine Sagesse et le premier Amour <sup>26</sup>.

Enfin, la prédication de l'enfer **détourne les pécheurs du mal** : parler de l'enfer, c'est aider les hommes à ne pas y aller !

Aucun de ceux qui ont la géhenne devant les yeux ne tombera dans la géhenne ; aucun de ceux qui méprisent la géhenne n'échappera à la géhenne <sup>27</sup>.

Voici le témoignage d'une sainte contemporaine :

Aujourd'hui, j'ai été introduite par un ange dans les gouffres de l'enfer. C'est un lieu de grands supplices. Et son étendue est terriblement grande. [...] Je serais morte à la vue de ces terribles souffrances, si la Toute-Puissance de Dieu ne m'avait soutenue. [...] J'écris cela sur ordre de Dieu pour qu'aucune âme ne puisse s'excuser, disant qu'il n'y a pas d'enfer, ou, que personne n'y a été et ne sait comment c'est. Moi, Sœur Faustine, par ordre de Dieu, j'ai pénétré dans les abîmes de l'enfer, pour en parler aux âmes et témoigner que l'enfer existe. [...] Ce que j'ai écrit est un faible reflet des choses que j'ai vues. Une chose que j'ai remarquée, c'est qu'il y avait là beaucoup d'âmes qui doutaient que l'enfer existât <sup>28</sup>.

Cette méditation est souverainement salutaire, elle nous motive pour faire pénitence et pour prier pour les pécheurs. Dans une période de l'histoire que l'on a pu appeler « Le siècle de l'enfer » <sup>29</sup>, Dieu a dévoilé les abîmes de sa miséricorde afin d'attirer suavement les âmes au vrai bonheur et à la vie éternelle. Quelle grâce immense ! Il serait dangereux de connaître le mystère d'obscurité de la perdition, sans regarder le mystère de lumière de l'Immaculée qui peut en préserver les hommes. En révélant de nouveau l'enfer dans la période contemporaine, le Christ s'est révélé lui-même comme rayonnant de miséricorde ; et sa Mère a présenté son Cœur immaculé comme le refuge et le chemin du ciel.

Faisons des sacrifices pour les pécheurs, car beaucoup d'âmes vont en enfer parce qu'il n'y a personne qui se sacrifie pour elles. [...] Vous avez vu l'enfer où vont aboutir les âmes des pauvres pécheurs. Pour les sauver, le Seigneur veut établir dans le monde la dévotion à mon Cœur immaculé <sup>30</sup>.

Fr. L.-M. DE BLIGNIERES

6

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Cf. saint Augustin, *Confessions*, l. 13, c. 8: « L'ange est tombé, l'âme de l'homme est tombée, montrant [par leur chute] l'abîme de profondes ténèbres qu'est toute créature spirituelle [...]. Dans cette lamentable inquiétude des esprits déchus qui, dépouillés du vêtement de votre lumière, ne font voir que leurs ténèbres, vous découvrez assez la grandeur de votre créature raisonnable à laquelle rien de ce qui est plus petit que vous ne saurait suffire pour trouver le repos et le bonheur, et par conséquent même pas elle-même ».

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Dante, *La Divine Comédie*, L'Enfer, chant III, v.1-3 : « Justitia mosse il mio alto fattore / Fecemi la divina potesta / La somma sapienzia e il primo amore ».

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Saint Jean Chrysostome, *In Epist. 2 ad Thessalonicenses*, homilia 2, n. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Sœur M. Faustine Kowalska, *Petit journal*, Paris, Parole et dialogue, 2002, pp. 283-284.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Traduction par Hugues Kéraly du titre de l'ouvrage de Gustave Corcao, *O Seculo do nada*.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Notre-Dame aux enfants de Fatima.